

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

16 OCTOBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 16 OCTOBRE 2013, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent	, maire de Duhamel-Ouest
M ^{me} Lise Roy	, mairesse suppléante de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Michel Duval	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère
M. Philippe Boutin	, maire de Lorrainville
M. Michel Paquette	, maire de Moffet
M ^{me} Carmen Rivard	, mairesse de Nédélec et préfète suppléante de la MRCT
M. Mychel Tremblay	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M ^{me} Joanne Larochelle	, mairesse de St-Bruno-de-Guigues
M ^{me} Claudine Laforge Clouâtre	, mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Édith Lafond	, mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Philippe Barette	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Gérald Charron , maire de Laforce

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h et adoption de l'ordre du jour.

10-13-493

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet débute son allocution en félicitant les nouveaux élus, en l'occurrence, M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues, M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury, et M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest. Il tient à saluer leur courage et à souligner leur contribution à la vie de leur collectivité. Enfin, il leur conseille de s'épauler, au besoin, de leurs collègues du conseil des maires.

Le préfet tient également à souhaiter la meilleure des chances aux maires qui sont en élection et les encourage à profiter de la campagne pour aller à la rencontre de leurs citoyens.

En concluant, suite à une présentation d'Emploi-Québec, le préfet tient à faire mention de quelques statistiques en lien avec la situation de l'emploi au Témiscamingue. C'est par ces quelques chiffres qu'il veut que le conseil des maires se félicite de l'excellent travail réalisé ensemble :

- Près de 800 entreprises au Témiscamingue qui pourvoient à la population, 6 615 emplois;
- De ces 800 entreprises, 20 % enregistre une croissance et 67 % prévoit l'embauche de personnel d'ici les prochaines années;
- De 2010 à 2012, le taux de prestataire à l'Assurance-emploi a diminué de 11,3 %, soit le meilleur taux en région;
- Le pourcentage de prestataires de l'aide de dernier recours à quant à lui diminué de 13,19 %.

Pour le préfet, il importe de partager avec la population, la vigueur de l'économie témiscamienne.

10-13-494

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

10-13-495

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 2 octobre 2013.

10-13-496

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

➤ **Question de M. Gilles Lepage :**

Un maire a affirmé le mois passé qu'il était possible d'aller chercher du bois noble. Dans le contexte des ventes à l'encan du Ministère, comment peut-on aller récolter qu'une seule essence?

Réponse : C'est impossible, ce n'est pas ce que le maire a affirmé.

➤ **Question de M. Gilles Lepage :**

Pourquoi la MRC de Témiscamingue utilise-t-elle le suffixe « de » plutôt que « du »?

Réponse : C'est le choix des institutions, l'utilisation d'un suffixe plutôt qu'un autre ne change pas la nature de la MRCT. Une vérification sera effectuée dans le décret qui créa la MRC de Témiscamingue.

10-13-497

Rencontre avec le directeur du poste principal de la SQ.

M^{me} Renée McLean, greffière et perceptrice au Service des infractions du Témiscamingue et M. Jean-François Ouellet, directeur du poste principal de la MRCT pour la Sûreté du Québec (SQ), font un état de situation de la Cour municipale.

L'un des mandats de la SQ est de voir à l'application de la réglementation municipale (nuisances, circulation et stationnement, animaux, etc.) en lien avec sa mission relative au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique.

Le 1^{er} juillet 2011 débutait l'émission des constats d'infraction de cette « Cour municipale » à laquelle l'ensemble des municipalités ont adhéré à l'entente depuis le 24 mai 2012. À ce jour, neuf séances de Cour ont eu lieu et près de 3 000 constats d'infraction ont été traités par ce guichet unique.

Ce succès aura permis un réinvestissement dans la MRC par la mise sur pied d'un projet en sécurité routière visant à sensibiliser la population par l'installation de panneaux à messages variables sur l'ensemble du territoire témiscamien.

La SQ invite les élus à procéder à l'actualisation et l'harmonisation des règlements municipaux, et ce, afin de :

- Favoriser une meilleure cohérence au sein des municipalités de la MRCT;
- Faciliter le travail des policiers, de l'administration du Bureau des infractions du Témiscamingue et de l'administration de la justice;

- Permettre d'augmenter les revenus sans investissement majeur;
- Amener des solutions à certaines problématiques actuelles et futures au sein de la MRCT.

Le cheminement proposé pour la réalisation de cet exercice sera de procéder par les étapes suivantes :

- ⇒ La SQ fournira des exemples d'articles de lois, de règlements, d'amendes sous forme de modèles;
- ⇒ À partir de ces documents, M. Dufault produira des modèles de règlements et transmettra ceux-ci incluant la procédure aux municipalités afin de simplifier l'exercice;
- ⇒ Les municipalités seront en mesure de procéder à une harmonisation de leurs règlements municipaux, sur une base volontaire.

Ce dossier évoluera au cours des prochains mois au sein de la MRC et des municipalités locales en collaboration avec les membres de la Sûreté du Québec.

M. Ouellet poursuit la rencontre par une présentation du « *Programme Cadets* ».

Ce programme vise l'embauche de deux policiers cadets pour une période de 12 semaines. Le partage des responsabilités financières se fait par entente de partenariats entre la MRC ou ville participante et la SQ. Les objectifs visés sont d'accroître la visibilité de la SQ dans les communautés, de consolider le lien de confiance avec les citoyens et d'offrir une complémentarité au travail des policiers.

Il est à noter que les cadets n'ont pas le statut d'agent de la paix et n'ont pas le pouvoir d'émettre des constats d'infraction. Ils sont recrutés parmi les étudiants ou diplômés en techniques policières. Ils ne peuvent travailler entre minuit et 7 h a.m. et leur taux horaire est fixé à 13,43 \$.

Leurs tâches de travail consistent à de la surveillance (à pied ou à vélo) dans les quartiers ou les parcs, lors d'événements et/ou festivals, faire de la prévention et des relations communautaires, rencontrer les partenaires et répondre aux demandes de renseignements des citoyens.

Le coût pour la MRC adhérant à ce programme est de 5 000 \$ / cadet.

Après échanges et discussions, les élus manifestent un intérêt à regarder de plus près ce programme pour une possible adhésion en 2014. Les organisations des événements majeurs au Témiscamingue seront consultées afin de connaître leur intérêt à l'embauche de cadets de la Sûreté du Québec pour soutenir celle-ci lors de la tenue des festivités.

10-13-498

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Par ailleurs, les élus souhaitent que les municipalités obtenant de très bons résultats puissent être récompensées pour leur bonne gestion. À cet égard, les membres du CAGE tiendront une rencontre le 1^{er} novembre 2013 pour discuter de cette question et voir à la mise en place d'une campagne d'éducation pour ainsi accroître les résultats lors des trois collectes de matières.

10-13-499

Gestion des matières résiduelles – Nouveau camion de collecte sélective.

Lors de sa séance du conseil du 17 avril 2013, le conseil des maires octroyait le contrat pour l'acquisition du nouveau camion pour la collecte des matières résiduelles au Groupe environnemental Labrie au coût de 267 895,55 \$.

Le camion fût livré à l'Écocentre le 4 octobre 2013 et sa mise en opération, le 14 octobre 2013.

La formation sur le châssis a été dispensée à Montréal le 1^{er} octobre et celle sur la benne est à venir, habituellement trois semaines après la livraison.

Les élus ont eu droit à une démonstration sur le fonctionnement du nouveau camion, disponible dans le stationnement de la MRC juste avant la tenue de l'actuelle séance du conseil.

10-13-500

Gestion des matières résiduelles – Recyclage du verre – Appui à la MRC du Roussillon.

Considérant l'annonce, le 26 avril 2013, de la fermeture de l'usine Klareco, à Longueuil, qui traitait 70 % du verre des centres de tri municipaux du Québec;

Considérant que cette fermeture crée actuellement un refoulement de cette matière dans les centres de tri québécois;

Considérant qu'actuellement, tout le verre collecté dans la MRC de Témiscamingue est entreposé sur le site du Centre de valorisation à St-Édouard-de-Fabre;

Considérant que cette situation entraîne différents coûts supplémentaires pour les centres de tri, tels que des frais d'entreposage et d'éventuels coûts de transport, de traitement, etc.;

Considérant que contrairement aux espoirs entretenus par Recyc-Québec, à savoir que la situation serait réglée cet automne, une impasse se dessine puisque la capacité d'entreposage des centres de tri du Québec sera atteinte cet automne et que les projets annoncés pour Tricentris et 2M Ressources sont loin d'être complétés et qu'ils ne combleront même pas la perte de récupération anciennement assumée par Klareco.

Considérant que la MRC de Témiscamingue désire éviter l'enfouissement de cette matière qui a fait l'objet d'efforts considérables depuis l'implantation de la collecte sélective;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la démarche de la MRC de Roussillon;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et à Recyc-Québec de remédier à cette situation dans les plus brefs délais;
- ❖ Que la consigne du verre soit sérieusement évaluée en tenant compte du contexte actuel et de l'évolution des marchés;
- ❖ Que le gouvernement ou son mandataire fasse connaître leur plan d'action à court, moyen et long terme afin d'éviter des conséquences négatives au niveau de la participation citoyenne et sur les coûts reliés à la collecte sélective des matières recyclables.

Les élus proposent également que des démarches soient entreprises pour connaître les débouchés du verre ailleurs qu'au Québec.

10-13-501

Commission scolaire.

Le 2 octobre 2013, le gouvernement du Québec laissait présager divers scénarios pour la réduction du financement auprès des commissions scolaires, pouvant aller à l'abolition de celles-ci.

La MRCT a des appréhensions et des inquiétudes en lien avec l'avenir des commissions scolaires au Québec, plus particulièrement de sa commission scolaire, celle du Lac-Témiscamingue.

La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT) est un acteur majeur et primordial pour le développement social et communautaire de la MRC. Le caractère rural de la MRC fait en sorte que non seulement la CSLT est un employeur d'importance sur son territoire, mais en plus, elle est, par la force des choses et en raison de son expertise, appelée à contribuer largement au développement du territoire. La CSLT est un exemple probant d'accès, pour sa population, à des services de proximité qui répondent aux besoins.

La MRC de Témiscamingue, accompagnée de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, veut être partie prenante des réflexions et solutions qui seraient mises de l'avant afin d'améliorer l'accès à l'éducation et la réussite éducative de nos élèves. Son expertise du monde rural pourrait être mise à profit et permettrait possiblement d'envisager des modèles innovants, au bénéfice de tous.

La population du Témiscamingue s'est donnée un modèle de gouvernance qui lui ressemble, adaptée à sa réalité rurale et qui fonctionne bien malgré les dernières coupures financières.

Dans cette vision, une lettre sera acheminée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, pour donner la position de la MRC de Témiscamingue et rappeler à l'actuel gouvernement que lors du Congrès de la FQM en 2012, la première ministre déclarait : « *Nous souhaitons être à votre écoute et, à travers vous, à celle de tous les citoyens du Québec* ».

Octroi du contrat de services professionnels pour la réalisation du PDZA.

10-13-502

Considérant que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions par voie d'invitation concernant la fourniture de services professionnels en agriculture pour la poursuite et la réalisation du Plan de développement de la zone agricole;

Considérant que les trois firmes invitées ont déposé une soumission;

Considérant que les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 7 octobre 2013;

Considérant que les membres du comité de sélection ont procédé à l'analyse de ces soumissions, et ce, conformément aux critères d'évaluation et de pondération en respect avec les dispositions de la loi et plus particulièrement celles édictées à l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

Considérant que la firme Géo'Graph de Québec a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue, suivant la recommandation des membres du comité de sélection, octroie à la firme Géo'Graph, conformément au cahier de charges (projet n^o 07-2013) et à sa soumission, le contrat de services professionnels au coût de 55 647,90 \$;
- ❖ Que la présente résolution tient lieu de contrat entre les parties.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	15	10 500
Contre	2	3 911
Messieurs les conseillers de comté, Philippe Boutin (Lorrainville) et Bernard Flébus (Ville-Marie), votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence, déplorant que la loi actuelle encadrant le processus des appels d'offres publics ne tienne pas compte des territoires en milieu rural et ne favorise aucunement les fournisseurs et/ou entreprises locales.		
Résolution adoptée à la majorité		
N. B. :		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

Politique de souveraineté alimentaire – Recommandations du Comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA).

10-13-503

Conformément au mandat confié au Comité municipal agricole et agroalimentaire, les membres souhaitent entreprendre une action en lien avec la Politique de souveraineté alimentaire.

Le 16 mai 2013, le gouvernement du Québec rendait publique sa Politique de souveraineté alimentaire, une politique grandement attendue par toute l'industrie. Elle fait suite à de nombreuses consultations et travaux réalisés au cours des dernières années.

Les membres du CMAA, à la lumière des informations qu'ils possèdent, ont relevé une série d'éléments et de constats :

- Le contenu de la politique présente des grandes orientations où la mise en application et les moyens pour atteindre les résultats sont actuellement inconnus, dans un contexte où les mesures sortent à la pièce depuis son dévoilement;
- Force est de reconnaître que les intentions sont bonnes;
- La politique reprend à plusieurs égards les grandes lignes du Livre vert pour une politique bioalimentaire de l'ancien gouvernement à l'exception qu'on a changé « l'emballage »;
- Le gouvernement Marois semble préférer un mode de gouvernance qui s'appuie sur des consensus au sein de la Table de concertation des partenaires du bioalimentaire québécois, Table qui a été mise sur pied pour apporter un éclairage au ministre Gendron sur la définition et la mise en œuvre de sa politique;
- La Politique semble ignorer la nécessité des réformes soulevées par le rapport Pronovost sur des éléments qui structurent le système agricole québécois, éléments tels le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), la diversité des modèles agricoles, la pluralité des types de cultures, des tailles d'entreprises, la rigidité des règles (le fameux « mur à mur »), pour ne nommer que ceux-là;
- Plusieurs aspects demeurent actuellement à définir;
- Voir à faire des représentations appropriées auprès des organismes qui ont été invités par le ministre Gendron à siéger à cette Table.

Considérant l'ensemble de ces faits, les membres du CMAA ont analysé la liste des partenaires et souhaitent solliciter une rencontre avec Solidarité rurale du Québec (SRQ), organisation qui a été priorisée dans un premier temps. La rencontre aura pour but d'échanger sur le dossier d'harmonisation des normes d'abattage Québec-Ontario, un dossier qui touche nécessairement la souveraineté alimentaire. Les membres souhaitent donc profiter de l'occasion pour discuter de la Politique de souveraineté alimentaire étant donné que l'organisation fait partie de la Table, et ce, afin de clarifier certains aspects.

Comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) – Nouveaux membres.

10-13-504

M^{me} Monia Jacques informe le conseil des maires que suite à la démission de trois producteurs au sein du Comité municipal agricole et agroalimentaire, des nouveaux membres ont joint le comité, soit :

- ⇒ M^{me} Vicky Brunet, productrice de bovins et forestière à Latulipe-et-Gaboury;
- ⇒ M^{me} Anny Roy, productrice maraichère à Saint-Bruno-de-Guigues;
- ⇒ M. Yval Boucher, producteur forestier à Saint-Eugène-de-Guigues.

10-13-505

Échos du congrès de la FQM tenu à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2013.

Les 26, 27 et 28 septembre 2013, se tenaient les 72^e Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités sous le thème « Le gouvernement municipal en action ».

Les ateliers offerts représentaient bien les préoccupations du milieu municipal : candidates aux élections municipales, économie de proximité, forêt privée, gestion des ressources humaines, gestion des matières résiduelles, décentralisation, ruralité, etc.

M. Warolin profite de ce moment pour faire une mention de félicitations à M. Philippe Barette, maire de la Ville de Témiscaming, lauréat ex aequo du prestigieux prix Jean-Marie Moreau, prix remis lors du Congrès de la FQM à un élu municipal en reconnaissance de son engagement exceptionnel.

10-13-506

Taxi-Multi.

M. Bernard Flébus informe les élus des problèmes vécus par l'entreprise Taxi-Multi qui tente d'offrir des services de transport dans la région, bien qu'elle respecte la réglementation. Diverses démarches doivent être entreprises pour soutenir cet entrepreneur. Afin de bien faire connaître leur offre de services, Taxi-Multi est invité à faire parvenir son offre de services aux journaux locaux des municipalités.

M. Warolin souligne que la MRC travaille actuellement à régler diverses problématiques en lien avec le transport dans la MRC. La présentation offerte par la région de la Gaspésie lors du colloque sur le transport durable à Amos, le 25 septembre 2013, a permis de cibler des pistes de solutions.

10-13-507

Schéma d'aménagement du territoire.

M. Daniel Barrette demande que la MRCT assure un suivi auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de connaître les conclusions découlant des audiences ayant eu lieu le 19 mars 2013 à Rouyn-Noranda.

M. Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement du territoire, souligne que la correspondance de la CPTAQ en lien avec ce dossier a été reçue dans certaines municipalités au cours des derniers jours.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

10-13-508

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Est-ce que la MRCT conserve des écrits de tous ses appels téléphoniques?

Réponse : Le préfet conserve des écrits de ses appels téléphoniques lorsqu'il est présent au bureau. Lorsqu'il est sur la route, c'est plus difficile.

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Est-ce qu'il y a des écrits concernant le dossier Commonwealth Plywood, notamment des suivis assurés auprès de M. Gilles Chapadeau et de la CRÉ?

Réponse : Oui

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Est-ce que la MRCT sait quel est le prix de l'électricité produit en Ontario?

Réponse : On ne connaît pas les chiffres exacts, mais nous savons que c'est plus cher qu'au Québec.

10-13-509

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 27 novembre 2013

Il est 21 h 50.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.